

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

JCT/IC/NL – N° CCAS_2020DL010

Date de convocation : 14 février 2020

Affichage du compte-rendu : 27 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : SAAD - COMPTE DE GESTION 2019

L'an deux mille vingt , le vingt février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, Espace Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Roger VINCENT

Excusés / absents : Souade KACI, Gilles BARRET, Jeanine BOICHON, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADOpte** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Claude TALBOT.